



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2018-132

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2018

# Sommaire

## **Direction départementale des territoires et de la mer**

13-2018-06-02-001 - Arrêté fixant la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en oeuvre du protocole Durafour au sein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône. (3 pages)

Page 3

## **Préfecture-Direction des ressources humaines**

13-2018-06-05-010 - Arrêté du 5 juin 2018 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture des Bouches-du-Rhône. (2 pages)

Page 7

13-2018-06-05-009 - Arrêté du 5 juin 2018 portant composition du comité technique départemental de la préfecture des Bouches-du-Rhône. (2 pages)

Page 10

Direction départementale des territoires et de la mer

13-2018-06-02-001

Arrêté fixant la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en oeuvre du protocole Durafour au sein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône.

## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SECRETARIAT GENERAL DE LA DDTM

Ref : RAA n°

---

**Arrêté du 02/06/2018 fixant la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire  
Au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour au sein de la  
Direction Départementale des territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône**

---

Le Directeur départemental des territoires et de la mer  
des Bouches du Rhône

Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 modifié portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatifs aux directions départementales interministérielles;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de la nouvelle indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour;

Vu l'arrêté N° 2014365-001 du 31 décembre 2014 portant organisation de la Direction Départementale Interministérielle des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône (DDTM13);

Vu l'arrêté préfectoral du N° 13-2017-10-20-S-022 du 20 octobre 2017 portant délégation de signature à Monsieur D'ISSERNIO Jean-Philippe, directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône;

Vu les avis du Comité Technique Paritaire Local de la DDTM13 réuni le 14 décembre 2017 et le 31 mai 2018;

## ARRETE

Article 1er : la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe Durafour au sein de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, fixée par arrêté du 29 juillet 2015, est modifiée tel qu'indiqué en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 02 juin 2018

Signé :

Le Directeur Adjoint des Territoires  
et de la Mer  
Pascal JOBERT

Diffusion : DREAL/PSI gapaye, GAP.

Annexe à l'arrêté fixant la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire (protocole Durafour) pour la DDTM13

**1 / Cat. A : 9 emplois et 241 points de NBI :**

n°	Désignation de l'emploi	Structure	POINTS
1	Adjointe au Service Habitat	SH	30
2	Chef du Pôle Habitat Privé	SH	26
3	Adjoint au SG en charge des Aff. Juridiques	SG	30
4	Adjointe au SG	SG	25
5	Chef du Pôle Droit Pénal	SG	25
6	Chef STC	STC	25
7	Adjoint au Chef STE	STE	25
8	Adjoint au Chef du Service Urbanisme – Chef Pôle Aménagement	SU	25
9	Adjoint au Chef du Pôle Maritime	SMEE	20
	<b>total</b>		<b>231</b>

**2 / Cat. B : 7 emplois et 105 points de NBI**

n°	Désignation de l'emploi	Structure	POINTS
1	Adjoint au responsable du pôle ADS	SU	15
2	Responsable du pôle SIG	SU	15
3	Chef de l'Unité Légalité	SG	15
4	Chef de l'unité RH/F	SG	15
5	Référent BOP - Logistique	SG	15
6	Chef de l'unité navigation Professionnelle	SMEE	15
7	Assistante de Direction en charge du Cabinet	DIR	15
8	Chef de l'unité Pêche et Cultures Maritimes	SMEE	15
	<b>total</b>		<b>120</b>

**3 / Cat. C : 1 emploi et 10 points de NBI**

n°	Désignation de l'emploi	Structure	POINTS
1	Secrétaire direction	DIR	10
2	Assistant juridique et instructeur dossiers	SG	10
	<b>total</b>		<b>20</b>

Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2018-06-05-010

Arrêté du 5 juin 2018 portant composition du comité  
d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la  
préfecture des Bouches-du-Rhône.

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture

Direction des ressources  
humaines

ARRETE N° - DU 5 JUIN 2018

**Arrêté**

**portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
de la préfecture des Bouches-du-Rhône**

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

**VU** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**VU** l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

**VU** l'arrêté du 2 octobre 2014 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental est composé comme suit :

- a) Représentants de l'administration :
- le préfet, président ou son représentant ;
  - le secrétaire général de la préfecture ou son représentant ;



b) Représentants du personnel :

8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants.

c) Le médecin de prévention ;

d) Des assistants de prévention et des conseillers de prévention ;

e) Des inspecteurs santé et sécurité au travail.

Le préfet est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

## **Article 2**

L'arrêté du 2 octobre 2014 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental de la préfecture des Bouches-du-Rhône susvisé est abrogé.

## **Article 3**

Le présent arrêté entre en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique.

## **Article 4**

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 5 juin 2018

Pour le préfet,  
et par délégation  
La secrétaire générale

*Signé*

Magali CHARBONNEAU

Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2018-06-05-009

Arrêté du 5 juin 2018 portant composition du comité  
technique départemental de la préfecture des  
Bouches-du-Rhône.

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture

Direction des ressources  
humaines

ARRETE N° - DU 5 JUIN 2018

**Arrêté**

**portant composition du comité technique départemental  
de la préfecture des Bouches-du-Rhône**

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

**VU** l'arrêté du 21 juillet 2014 modifié portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

**VU** l'arrêté modifié du 21 novembre 2014 portant composition du comité technique départemental de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité technique départemental est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- le préfet, président ou son représentant ;
- le secrétaire général de la préfecture ou son représentant ;

b) Représentants du personnel :

8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants.

### **Article 2**

Les listes de candidats présentées par les organisations syndicales pour l'élection organisée en 2018 comprennent un nombre de femmes et un nombre d'hommes correspondant aux 68,72 % de femmes et 31,28 % d'hommes composant les effectifs représentés au sein de ce comité.

### **Article 3**

L'arrêté du 21 novembre 2014 portant composition du comité technique départemental de la préfecture des Bouches-du-Rhône susvisé est abrogé.

### **Article 4**

Le présent arrêté entre en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique.

### **Article 5**

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 5 juin 2018

Pour le préfet,  
et par délégation  
La secrétaire générale

*Signé*

Magali CHARBONNEAU